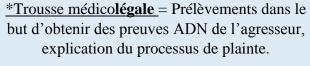
Agression sexuelle survenue il y a 5 jours ou moins

Agression sexuelle survenue il y a 6 jours ou plus



La seule porte d'entrée :
Centre hospitalier affilié
universitaire régional
(CHAUR) Pavillon SteMarie) pour trousse
médicolégale*
(Idéalement, ne pas s'être
lavé ni changé suite à
l'agression)



*Trousse médicosociale = Sans prélèvement,
Suivi par un travailleur social ou une
travailleuse sociale pour support psychologique
et ainsi laisser une trace dans le dossier pour
une plainte éventuelle, selon le désir de la
victime. Référence au besoin à la clinique de
santé sexuelle pour dépistage ITSS/grossesse.

Prendre r-v pour trousse <u>médicosociale</u>* (sans prélèvement) avec Suzanne Dufour au 819-370-2200 #42461 ou #42145 (Accueil psychosocial/Pavillon St-Joseph du CHAUR)





Suite à la trousse médicolégale, tu as 14 jours pour déposer une plainte à la police, si tu le souhaites. Tu peux aussi choisir de ne pas porter plainte à la police, même si tu as rempli la trousse médicolégale.

Notez qu'un travailleur social ou une travailleuse sociale accompagne la victime dans ses démarches pour la trousse médicolégale.

Trousse médicolégale (étapes)

Agression survenue il y a 5 jours et moins

- Seule porte d'entrée : CHAUR (Centre hospitalier affilié universitaire régional) URGENCE
 1991 Boul. Du Carmel, Trois-Rivières
- 2) Une personne sera attitrée pour t'aider à travers les démarches (travailleur social du CIUSSS)
- 3) Évaluation par infectiologue pour le besoin d'antirétroviraux (prophylaxie VIH)
- 4) Informations concernant la trousse : les examens à subir; explications des étapes à suivre afin de faire la plainte et ce que le processus judiciaire implique, afin d'amener la personne à prendre une décision éclairée; informations concernant CALACS et IVAC (ressources d'aide).
- 5) Examen médical et trousse médicolégale
 - *Si tu veux porter plainte, il est important de ne pas te laver ni te changer de vêtements avant d'aller remplir la trousse médicolégale.
- 6) Référence au CIUSSS pour suivi dépistage ITSS et suivi médical, selon les besoins de la personne (Grossesse, contraception, ITSS, blessure, aide psychologique etc.).
- 7) Plainte aux policiers dans les 14 jours suivant la trousse.

Trousse médicosociale (étapes)

Agression survenue il y a plus de 5 jours

- 1) Pavillon St-Joseph: 731 rue Ste-Julie, Trois-Rivières Suivi par un travailleur social pour support psychologique et ainsi laisser une trace dans le dossier pour une plainte éventuelle.
- 2) Personnes ressources:
 - Suzanne Dufour/CIUSSS (819) 370-2200 poste 42461 (du lundi au jeudi)
 - Accueil psychosocial : (819) 370-2200 poste 42145 (du lundi au vendredi)

*Laisse un message sur la boîte vocale, et on te rappellera dans les 48 heures.

3) Parallèlement au suivi psychosocial, le travailleur social réfère à la clinique de santé sexuelle pour dépistage et problématique médicale, si la personne n'a pas de médecin de famille.